

Ce n'est pas l'histoire qu'il a tenté de raconter à la Chambre ce soir. Mais il a alors ajouté...

M. St-Pierre: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député de Coast Chilcotin en appelle au Règlement.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, je m'excuse mais je n'ai pas entendu votre observation.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député de Coast Chilcotin fait un rappel au Règlement.

M. St-Pierre: Le député me permettrait-il une question?

M. McIntosh: Oui.

M. St-Pierre: Le député sait-il si ces observations ont été faites avant que le ministre ait modifié le bill ou après?

M. McIntosh: Cela n'a pas d'importance.

Des voix: Oh, oh!

M. McIntosh: Pas pour moi, en tout cas. Si vous voulez écouter le député, il pourra vous dire pourquoi il a changé d'avis. Il ne nous l'a certainement pas dit ce soir. Quant à moi, le ministre n'a changé qu'une chose dans le bill depuis sa présentation en octobre dernier et cela, à la suite des pressions exercées par les honorables vis-à-vis de l'arrière-ban...

Des voix: Bravo!

M. McIntosh: Surtout vous, les députés d'arrière-ban des régions urbaines. C'est curieux que les députés ruraux n'aient pas fait la claque. Vous lui avez dit que s'il faisait adopter le bill, tel qu'il l'avait présenté en octobre 1968, vous ne reviendriez pas ici la prochaine fois.

L'hon. M. Benson: Pures fadaïses.

M. McIntosh: Le ministre le sait comme moi.

Une voix: Nous sommes tous unis.

M. McIntosh: Bravo! Le ministre a présenté deux amendements. Par le premier, il prolongeait la durée du paiement. Le principal, celui qui a tant plu aux députés d'arrière-ban, visait à porter à \$50,000 l'exemption maximale. Il a dit qu'aucune succession d'au plus \$50,000 ne serait imposable. S'il avait laissé le plafond à \$20,000, toutes les familles du pays auraient été taxées.

[M. McIntosh.]

C'est une mesure discriminatoire. Pourquoi taxe-t-il quelqu'un qui hérite d'une succession de \$51,000 sur \$31,000 et qu'il exempte une succession de \$50,000? Si une personne hérite d'une succession de \$51,000 une portion de \$31,000 est imposable. Le ministre ne le niera pas.

L'hon. M. Benson: Pas plus de \$500.

M. McIntosh: Je ne suis pas encore arrivé à ce détail. Il y a une foule de choses au sujet de ce projet de loi que les vis-à-vis de l'arrière-ban ne savent pas, et le ministre devra les leur expliquer. C'est un impôt extrêmement discriminatoire et je pense pouvoir le prouver, du moins pour ce qui est de l'Ouest. Voilà pourquoi j'ai été étonné d'entendre le député de Coast Chilcotin (M. St-Pierre) s'exprimer comme il l'a fait ce soir au sujet des exploiters de ranch. Pourtant il a donné une autre version à ces journalistes. En l'occurrence, il a dit:

Je crains que l'impôt sur les successions n'accélère la vente de ces ranchs à des étrangers.

Ce soir il ne s'en inquiétait pas.

Les gens n'auront pas l'argent pour acquitter les impôts successoraux. Mais personne ici ne l'admettra.

Il l'a accepté ce soir. Il a dit qu'il ne s'agissait pas d'un impôt sur les biens transmis par décès, mais bien d'un impôt sur les gains de capital. Je suis certain qu'il sera mal reçu dans sa circonscription lorsqu'il reviendra dire à ces éleveurs qu'ils n'ont pas payé d'impôt sur le revenu pour toutes sommes investies dans leur ranch. Il en va de même pour les petites exploitations. Il ne lui sera pas facile de dire à leurs propriétaires qu'ils n'ont pas payé d'impôt sur le revenu de leurs avoirs. Il a aussi cité une foule de statistiques:

«Une chose que personne ne semble comprendre à Ottawa, c'est qu'un ranch de \$100,000 ou \$200,000 peut n'être qu'une entreprise très marginale dans l'Ouest.»

C'est parfaitement vrai.

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député de Trois-Rivières invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Mongrain: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député nommerait-il le journal qu'il est en train de citer? Je n'ai pas très bien compris sa réponse la dernière fois. J'aimerais connaître le journal qu'il est en train de citer.